

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(24\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 17 juin 1884](#)

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 17 juin 1884

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (24)

Collation 2 p. (122r, 123v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 17 juin 1884, Équipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 19/09/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51536>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [17 juin 1884](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieu de destination 40, rue de la Pépinière, Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin accuse réception des lettres de Tisserant des 13 et 14 juin 1884. Il lui annonce que Bernardot a répondu à sa lettre relative à Boucher et qu'il lui retourne une lettre de Pouillet. Sur la modification des statuts de la Société du Familistère de Guise.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Bernardot, François \(1846-1903\)](#)
- [Boucher et Cie](#)
- [Pouillet, Eugène \(1835-1905\)](#)
- [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 08/10/2024

Guise 17 Juin 44.

Mon très cher ami,

Je suis en possession de vos lettres des 13 et 14 et.

M. Bernardot vous a répondu samedi dernier, à cette com-
mune bouche, et je vous
retourne avec en pli la
lettre de M. Pouillet.

Je passe à vos observations
concernant la modification
projetée aux statuts. Je suis
complètement d'accord avec
vous et vous remercie
vivement de ce travail.

Mais j'éprouve le besoin
de vous faire une réflexion

M. Cassant

au sujet de l'article 49 des
statuts. Est-il réellement
bien nécessaire d'ajouter à
cet article 49 l'alinéa que
vous me proposez ?

Les épargnes délivrées dans
le dernier exercice ne m'ayant
pas été attribuées en rembour-
sement de mes apports
sans, par ce fait, une
augmentation du capital
social prévue par l'art. 48.
Or, les épargnes délivrées en
remboursement de mes apports
n'ont-elles pas tous les droits
de ces apports mêmes ? Et
l'importance de ces dépôts
peut-elle inférer en quoi que ce
soit qu'on a les certificats d'épar-
gnes sont délivrés en augmen-

tation du capital social ?

La nécessité de les couvrir
en appoints ne me paraît
donc pas justifiée.

Il m'eût été agréable
de me dire votre sentiment
sur ce point.

Il m'eût été agréable
d'observer à vous faire sur
la rédaction que vous proposez
pour la décision de l'assemblée
générale. Vous commencez
l'art. additionnel ainsi :

"Le fonds social jusqu'à
présent composé des appoints
statutaires du fondateur, art. 37..."

Il m'eût été agréable
de dire :

1881

"Le fonds social composé
primitivement des appoints
du fondateur (art. 37) décrits
et inclus par les articles
35, 39 et 40 des Statuts..."

Car si vous priez de savoir
que le fonds social se
compose aujourd'hui de ce qui
me reste en appoints et de
toutes les parts d'épargne
délivrées au personnel de
l'association.

Très affectueux
mon
très cher ami, avec les
compliments affectueux de
M^{lle} Marie et D^{lle} Alice,
l'assurance de toute mon
amitié.

Lodovico